

PROGRAMME DE FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Intitulé de l'action de formation

- Pour tous les salariés devant connaître les gestes de premiers secours dans le cadre de leur activité professionnelle ou devant faire partie de l'effectif des secouristes imposé par le Code du Travail.

Objectif (s) de la Formation

- A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable d'analyser une situation d'accident et de mettre en œuvre les actions de protection dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures fixées en matière de prévention et de mettre en application ses compétences au profit de la santé et la sécurité au travail.

Références réglementaires

Accident : Articles L4121-1 et L4121-2, R4141-17 à R4141-20 du Code du Travail.
Secours : Articles L4121-3, R4224-14 à R4224-16 du Code du Travail.
Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.
Circulaire CNAMTS N° 53/2007 du 03/12/07.

Prérequis

- Aucun

Contenu

Enseignements théoriques

- Connaître le cadre juridique de son intervention.
- Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident de travail
 - Réaliser une protection adaptée
 - Examiner la victime et déterminer l'action choisie
 - Faire alerter ou alerter
 - Secourir la victime d'une manière appropriée
- Application de ses compétences de SST au service de la prévention dans son entreprise
 - Se situer dans l'organisation de l'entreprise
 - Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
 - Informer les différents acteurs de la prévention

Enseignements Pratiques

- Gestes de secours.
- Entraînement sur mannequin et Défibrillateur Semi-Automatique.
- Simulations d'accidents.

Profil des intervenants

- **formateur SST certifié** par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS

Nom du responsable pédagogique encadrant la formation

- Mr BRANCHEREAU Sébastien

Moyens pédagogiques

Théorique et Pratique

- Formation en face à face pédagogique orientée pratique conforme au programme INRS / Exposés interactifs, démonstrations, études de cas, mise en situation d'accident du travail simulé. Matériel de Secourisme, affiches pédagogiques, films INRS

Dates de la formation

- Fonction du planning en cours

Durée de la formation

- Durée de la formation initiale :
14 heures (soit généralement 2 jours) + 1 heure par personne au-delà de 10 stagiaires jusqu'à concurrence de 12 maximum + temps passé au traitement des risques spécifiques (sur avis du Médecin du Travail).
- Durée des recyclages :
1 jour.

Lieu de la formation

- Sur le site de l'organisme de formation ou chez le client

Modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis

- Feuille d'émargement
- Feuille d'évaluation de fin de stage
- Tests écrits pour la théorie ainsi que pour la pratique

Sanction de la formation

- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.